
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 6 OCTOBRE 2022 AU CLSC DE COWANSVILLE

Présences :	Gerald R. Cutting Dominique Dorion André Forest Jacques Fortier Vincent Gagné Diane Gingras Michel Kinumbe Elungu Michel Lafrance Patrice Lamarre Serge Lepage Denis Roussel Serge Therrien Alain Thivierge Stéphane Tremblay Raymonde Vaillancourt	Administrateur Membre observateur Administrateur Président Administrateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur
Absences motivées :	Isabelle Boucher Patrick Boucher Jocelyne Faucher Rachel Hunting Jean Roy	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Invitées :	Pascale Bélisle Robin Marie Coleman Karine Duchaineau Lyne Jutras Nathalie Tremblay	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques Présidente-directrice générale adjointe Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation Directrice des ressources financières Membre d'office du comité d'éthique clinique et organisationnelle

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 68^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 25 août 2022
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

- 7.1.1 Rapport Soutien, Transformation, Accès, Terrain (STAT)
- 7.1.2 Rapport du protocole de mise sous garde en établissement

7.2 Assurer la qualité des soins et services

- 7.2.1 Rapport annuel du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers 2021-2022
- 7.2.2 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2021-2022
- 7.2.3 Bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 et tableau de bord à la P13
- 7.2.4 Rapport annuel sur l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles
- 7.2.5 Comité d'éthique clinique et organisationnelle – Règlements mis à jour

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

- 7.3.1 Projet sur la gestion de la proximité

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.5 Intégrer la mission universitaire

8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

- 8.1 Comité de vigilance et de la qualité spécial du 2 septembre 2022
- 8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 13 septembre 2022
- 8.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 22 septembre 2022
- 8.4 Comité de vigilance et de la qualité du 28 septembre 2022

9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

- 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- 9.1.2 Nomination de chefs de service et/ou de département

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
- 9.4.2 Vente d'une parcelle de terrain – 5300, rue Courville à Waterloo
- 9.4.3 Emphytéose entre le CRDITED Estrie et la Fondation Dixville –1600-1610, rue Garant, Sherbrooke et transfert de terrain
- 9.4.4 Déclaration excédentaire d'immeubles à Dixville
- 9.4.5 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire
- 9.4.6 Mise à jour des administrateurs auprès de Revenu Québec
- 9.4.7 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton auditeurs externes pour l'exercice financier 2022-2023

9.5 Intégrer la mission universitaire

- 9.5.1 Centre de recherche du CHUS – Nomination de nouveaux membres

10. Divers

- 10.1 Campagne de financement Centraide

11. Huis clos

- 11.1 Désignation commémorative
- 11.2 Cadres supérieurs

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Le président demande si parmi les membres il y a des conflits d'intérêts en lien avec les points à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2022 l'adoptent tel que présenté.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 26 août au 6 octobre 2022, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Rapport Soutien, Transformation, Accès, Terrain (STAT)

Le président invite Mme Karine Duchaineau, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, à présenter le Rapport Soutien, Transformation, Accès, Terrain (STAT).

Madame Duchaineau présente en détail l'origine et le mandat de l'équipe STAT du MSSS et explique les raisons pour lesquelles l'urgence de Granby est visée par cette démarche, qui se veut un moyen de diagnostiquer, mesurer et soutenir l'implantation de solutions pérennes dans les établissements avec des urgences en difficulté.

Au total près de 50 recommandations ont été émises par l'équipe STAT du MSSS. Mme Duchaineau fait état de l'état d'avancement des travaux reliés aux recommandations priorisées par l'établissement et elle termine en dressant la liste des travaux réalisés par les directions en vue de la troisième visite de l'équipe STAT.

7.1.2 Rapport du protocole de mise sous garde en établissement

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, le président-directeur général fait rapport au conseil d'administration, pour la période concernée, du nombre de mises sous une garde préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Rapport annuel du comité prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers 2021-2022

Le président invite M. André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter le rapport annuel du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers (CPSSSU) 2021-2022.

Monsieur Forest explique le mandat du comité qui a pour fonctions de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à :

- Identifier et analyser les risques d'incident ou d'accident en vue d'assurer la sécurité des usagers et, plus particulièrement dans le cas des infections nosocomiales, en prévenir l'apparition et en contrôler la récurrence;
- S'assurer qu'un soutien est apporté à la victime et à ses proches;
- Assurer la mise en place d'un système de surveillance incluant la constitution d'un registre local des incidents et des accidents aux fins d'analyse des causes des incidents et accidents et recommander au conseil d'administration de l'établissement la prise de mesures visant à prévenir leur récurrence ainsi que la prise de mesures de contrôle, s'il y a lieu (article 183.2 de la LSSSS).

Il fait état des membres composant le comité et présente en détail les réalisations ayant eu lieu tout au cours de l'année 2021-2022.

Monsieur Forest termine en présentant les recommandations soumises par le comité durant l'année au comité de vigilance et de la qualité.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2021-2022.

7.2.2 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2021-2022

Monsieur Forest poursuit en présentant le rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2021-2022.

Ce comité a pour mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte, de façon efficace, de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services rendus et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes.

Il fait état des membres composant le comité et présente en détail les réalisations ayant eu lieu tout au cours de l'année 2021-2022.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2021-2022.

7.2.3 Bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 et tableau de bord à la P13

Le président invite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, à présenter le bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2021-2022 et le tableau de bord à la période 13.

Madame Coleman précise que la pandémie de COVID-19 a encore, en 2021-2022, eu un impact significatif sur les activités de l'établissement, dont la réalisation du plan annuel. C'est une des raisons pour lesquelles un plan bisannuel 20-23 a été adopté durant l'année et l'établissement est en continuité du plan 2020-2022.

En ce qui concerne l'EGI, à la fin de l'année 2021-2022, 31 % des indicateurs atteignent les engagements fixés avec le MSSS et 14 % sont proches de les atteindre. La majorité des indicateurs se situe très loin de leur cible. Lorsque comparés avec la période 13 de 2020-2021, 65 % des indicateurs se sont améliorés ou sont demeurés stables, tandis que 35 % des indicateurs se sont détériorés.

En ce qui concerne le Bilan du plan annuel 2021-2022, huit indicateurs atteignent la cible, soit 42 % alors que quatre indicateurs ne l'atteignent pas, mais sont près de l'objectif, soit 21 %. De plus, sept indicateurs n'atteignent pas la cible, soit 37 %.

En ce qui concerne les données sur le télétravail, Mme Coleman précise qu'il y a une énorme satisfaction à cet égard de la part des employés.

7.2.4 Rapport annuel sur l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles 2021-2022

Le président invite Mme Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle, pour présenter le rapport annuel 2021-2022 sur la divulgation des actes répréhensibles.

Elle présente les faits saillants sur le nombre de divulgations reçues et jugées recevables et le nombre de demandes d'information reçues. Elle conclut en faisant état des priorités du comité sur le processus de divulgation pour la prochaine année.

Le président remercie Mme Tremblay de la présentation et les membres prennent acte du rapport annuel 2021-2022.

7.2.5 Comité d'éthique clinique et organisationnelle – Règlements mis à jour

Madame Tremblay poursuit en faisant état des modifications proposées aux Règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle et soumet les nominations et renouvellements de mandats de membres au comité.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA-59965 - 2022-10-06

Relative à la composition du comité d'éthique clinique et organisationnelle

- CONSIDÉRANT :**
- l'accord des supérieurs immédiats des candidats;
 - le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle;
 - le consensus à l'exécutif du comité d'éthique clinique et organisationnelle et à l'exécutif spécial (élargi);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications proposées aux règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

- DE NOMMER :**
- Mme Lyne Morissette comme membre retraitée (nouveau poste);
 - Mme Jessica Héту-Cloutier comme membre CII (en remplacement de Mme Lyne Morissette);
 - Mme Adélaïde Doussau comme membre d'office (conseillère en éthique APPR);
 - Dre Clara Low comme membre CMDP (excédentaire);
 - Mmes Jennifer Bazinet et Nancy Walsch ainsi que M. Trevor Barnes comme membres CM (en remplacement de Mmes Isabelle Bourdeau et Marie-Ève Nadeau ainsi que M. Marc-André Hébert);

DE RENOUVELLER : le mandat des membres ci-dessous pour trois (3) ans :

- Mme Anne-Marie Boire-Lavigne;
- Mme Céline Jodar;
- M. Claude Moreau;
- Mme Jessika Roy-Desruisseaux;

- Mme Lyne Morissette;
- Mme Marie-Noëlle Charbonneau;
- Mme Nathalie Guesneau;
- Mme Perrine Garde-Granger;
- M. Jean-François Therrien.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

7.3.1 Projet sur la gestion de la proximité

Le président invite Mme Karine Duchaineau à présenter le déploiement de la coordination opérationnelle locale (COL) au sein des cinq réseaux locaux de services (RLS).

Madame Duchaineau informe les membres que le 29 mai 2022 le MSSS a publié le plan de santé qui annonçait les grandes orientations pour l'avenir du réseau, dont des changements dans la gouvernance des établissements.

Ainsi, le 31 mai 2022, le MSSS a transmis un cadre de référence sur le renforcement de la gestion de proximité et a octroyé un budget à chaque établissement pour la création de postes cadres.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est donc doté d'un cadre de référence sur la COL qui a été adopté par le comité de direction en mars dernier et qui prévoit mettre en place cinq postes de coordonnateurs pour soutenir les RLS ayant une mission hospitalière, sous la supervision du hors cadre responsable du RLS.

Les objectifs poursuivis par la COL prévoient :

- Résoudre plus rapidement les enjeux prioritaires localement et de façon concertée;
- Augmenter le sentiment d'appartenance et la capacité d'agir des gestionnaires;
- Renforcer la cogestion au niveau des opérations;
- Adapter les solutions et les actions aux particularités et aux couleurs locales;
- Ultiment, améliorer la fluidité des soins et services et la performance organisationnelle.

Les prochaines étapes consistent à l'entrée en fonction et l'intégration des coordonnateurs.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de vigilance et de la qualité spécial du 2 septembre 2022

Monsieur André Forest, président du comité, fait état des points traités lors de la rencontre spéciale.

8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 13 septembre 2022

En l'absence de Mme Rachel Hunting, présidente, le président fait part des points traités, dont, entre autres, le processus de désignation des membres du conseil d'administration, pour les instances suivantes :

- Le conseil des infirmières et des infirmiers (un poste);
- Le conseil multidisciplinaire (un poste);
- Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (un poste);
- Le département régional de médecine générale (un poste);
- Le comité régional des services pharmaceutiques (un poste);
- Le comité des usagers du centre intégré (un poste).

Le processus a débuté le 30 septembre dernier et la date des désignations est le 11 novembre prochain.

8.3 Comité de vérification et de suivis budgétaires du 22 septembre 2022

Le président présente les points traités lors de la rencontre ayant eu lieu le 22 septembre dernier.

8.4 Comité de vigilance et de la qualité du 28 septembre 2022

Monsieur André Forest, président du comité, informe les membres des sujets discutés à la rencontre du 28 septembre dernier.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que l'agenda de consentement contient uniquement des sujets qui ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration et qui sont soumis pour recommandation et adoption. Par conséquent, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5870 à 5884 - 2022-10-06

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-5886 - 2022-10-06

Relative à la nomination de chefs de département et de service

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;

- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 20 septembre 2022;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

- la nomination de Dre Amélie Bertrand qui assurera l'intérim au service d'obstétrique-gynécologie générale CHUS, BMP, Granby du département d'obstétrique-gynécologie, à partir du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 août 2023;
- la nomination du Dr Sameh Geha au service de pathologie, du département de médecine de laboratoire, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 31 août 2022 et se terminant le 30 août 2026;
- la nomination de la Dre Édith Massé au service de néonatalogie, du département de pédiatrie, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} février 2022 et se terminant le 31 janvier 2026;
- la nomination de Dr Marc-André Leclair à titre de coordonnateur médical aux soins intensifs, pour un mandat d'une durée de quatre (4) ans, effectif à partir du 18 octobre 2022 (renouvellement de mandat).

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-5887 - 2022-10-06

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

CONSIDÉRANT :

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

- D'AJOUTER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Hôpital de Granby/0103X :
- Dre Sameh Geha, chef de service d'anatomopathologie.
- les noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour toutes les installations de l'établissement :
- Dre Marie-Laure Collinge, directrice adjointe des services professionnels;
 - Dr Mario Viens, directeur adjoint des services professionnels.
- DE RETIRER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour toutes les installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :
- Dre Linda Gagnon, directrice adjointe des services professionnels.

9.4.2 Vente d'une parcelle de terrain – 5300, rue Courville à Waterloo

Résolution : CA-5888 – 2022-10–06

Relative à la Vente d'une parcelle de terrain – 5300, rue Courville à Waterloo

- CONSIDÉRANT :**
- que le Groupe Courville inc. exploite un CHSLD privé conventionné, Santé Courville inc., situé tout près d'une installation de l'établissement sise au 5300 avenue Courville à Waterloo;
 - que, lors de l'agrandissement de son CHSLD, le Groupe Courville inc. a empiété sur la propriété de l'établissement en y construisant une voie d'accès;
 - que le Groupe Courville inc. souhaite acquérir une parcelle de terrain pour régulariser l'empiètement;
 - que l'établissement est favorable à la vente puisqu'elle ne réduit pas la valeur de l'installation, que la parcelle de terrain est inutilisée, que la superficie ne représente qu'une faible proportion de la propriété et que le Groupe Courville inc. assume l'ensemble des coûts relatifs à la transaction;
 - que le prix de vente a été établi par un évaluateur agréé;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : excédentaire une parcelle de terrain d'une superficie de 466 m² située au 5300, avenue Courville à Waterloo;

D'AUTORISER : la vente de cette parcelle de terrain au Groupe Courville inc. au montant de 17 000 \$, afin de régulariser l'empiètement.

9.4.3 Emphytéose entre le CRDITED Estrie et la Fondation Dixville-1600-1610, rue Garant, Sherbrooke et transfert de terrain

Résolution : CA-5889 – 2022-10–06

Relative à l'Emphytéose entre le CRDITED Estrie et la Fondation Dixville-1600-1610, rue Garant, Sherbrooke et transfert de terrain

- CONSIDÉRANT :**
- que depuis 1997, une emphytéose lie, sans contrepartie financière, le CRDITED de l'Estrie et la Fondation Dixville relativement à la construction érigée au 1600-1610, rue Garant à Sherbrooke utilisée comme ressource d'assistance continue (RAC);
 - qu'exceptionnellement, des dispositions de l'acte d'emphytéose permettent à la Fondation Dixville de devenir propriétaire du terrain;
 - que la Fondation Dixville désire devenir propriétaire du terrain, que l'établissement est favorable à cette transaction et que la Fondation Dixville en assumerait les frais;
 - que l'échéance de l'emphytéose, soit le 30 novembre 2022, ne permet pas d'actualiser le transfert de terrain sans procéder à son renouvellement et que ce dernier ne peut être d'une durée moindre que dix (10) ans selon les termes du contrat;
 - que la LSSS permet le transfert d'un immeuble excédentaire à une Fondation de l'établissement et que cette procédure a déjà été utilisée dans le cadre de transactions antérieures entre les parties;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : excédentaire le terrain sis au 1600-1610, rue Garant à Sherbrooke (lot 1376 247);

D'AUTORISER : sans contrepartie financière, le renouvellement de l'emphytéose avec la Fondation Dixville pour un terme de dix (10) ans et le transfert du terrain à la Fondation Dixville.

9.4.4 Déclaration excédentaire d'immeubles à Dixville

RÉSOLUTION : CA-5890 - 2022-10-06

Relative à la déclaration excédentaire d'immeubles à Dixville

- CONSIDÉRANT :**
- que la Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme a révisé l'offre de service d'hébergement et d'activités de jour à Dixville;
 - que ces changements ont occasionné la relocalisation complète des services de Dixville laissant ainsi les immeubles vacants;
 - que l'établissement ne planifie aucune activité à Dixville et qu'en conséquence un processus de disposition doit être amorcé;
 - que tout processus de disposition débute par une déclaration d'immeubles excédentaires;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : excédentaires sept (7) immeubles du CRDITED à Dixville portant les adresses et numéros de lots suivants, en vue de leur disposition :

- 5 792 183;
- 5 792 859 (350 à 400 St-Alexandre);
- 5 792 860 (301 St-Alexandre);
- 5 792 866 (300 St-Alexandre);
- 5 792 872;
- 5 792 899;
- 5 793 451.

9.4.5 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire

RÉSOLUTION : CA-5891 - 2022-10-06

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI conditionnel au processus d'avis d'intention avec la résidence Wales Home pour une valeur annuelle de 592 306 \$ pour une valeur totale estimée d'environ 6,66 M\$ (total estimé sur dix (10) ans)

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 6,66 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

9.4.6 Mise à jour des administrateurs auprès de Revenu Québec

RÉSOLUTION : CA-5892 - 2022-10-06

Relative à la Mise à jour des administrateurs auprès de Revenu Québec

- CONSIDÉRANT :**
- que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke souhaite donner trois nouvelles procurations;
 - que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke souhaite modifier le représentant autorisé auprès de Revenu Québec;
 - que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke souhaite révoquer une procuration déjà existante;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** Les personnes ci-dessous à :
- Mme Janie Thibault, coordonnatrice – Gestion des ressources financières;
 - M. Maxime Nadeau, spécialiste en procédés administratifs;
 - Mme Marie-Josée Paquette, technicienne en administration;
- o consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise auprès de Revenu Québec, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - o signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas, et ce auprès de Revenu Québec, Mon Dossier de Revenu Québec et de ClicSEQUR;
 - o agir au nom et pour le compte du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en tant que représentante autorisée pour tous les accès à Mon dossier de Revenu Québec ainsi qu'à ClicSEQUR, et à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin, incluant l'inscription de l'entreprise, l'inscription aux services électroniques, et la gestion des dossiers utilisateurs;
 - o accepter que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires aux fichiers de Revenus Québec, à la gestion de Mon dossier de Revenu Québec, ainsi qu'à la gestion de ClicSEQUR;

DE NOMMER : Mme Janie Thibault, coordonnatrice – Gestion des ressources financières comme représentante autorisée auprès de Revenu Québec en remplacement de Mme Lynda Vallée;

DE RÉVOQUER : la procuration auprès de Revenu Québec et de ClicSEQUR de Mme Lynda Vallée à titre de représentante autorisée et de responsable des services électroniques.

9.4.7 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton auditeurs externes pour l'exercice financier 2022-2023

RÉSOLUTION : CA-5893 - 2022-10-06

Relative à la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton auditeurs externes pour l'exercice financier 2022-2023

CONSIDÉRANT :

- que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a obtenu le mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour trois (3) années à compter du 28 octobre 2021, soit pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
- que la Loi sur les services de santé et les services sociaux, plus précisément, l'article 290, spécifie qu'avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours;
- que nous devons tenir compte de la Loi sur le vérificateur général du Québec;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER :

la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2022-2023 et de leur verser les honoraires professionnels s'y afférents au montant de 77 000 \$ (excluant les taxes);

DE TENIR COMPTE :

de la Loi sur le vérificateur général du Québec et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination des auditeurs externes annuelle qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Centre de recherche du CHUS – Nomination de nouveaux membres

RÉSOLUTION : CA-5894 - 2022-10-06

Relative au Centre de recherche du CHUS – nomination de nouveaux membres

CONSIDÉRANT :

- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- l'analyse des dossiers de candidatures des chercheuses par la Direction scientifique du Centre de recherche du CHUS;
- que la nomination des nouvelles chercheuses a été recommandée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse associée de Dre Bianca Stortini et de chercheuse universitaire de Mme Gabrielle Garon-Carrier au sein du Centre de recherche du CHUS.

10.0 Divers

10.1 Campagne de financement Centraide

Le président invite Mme Lyne Jutras, coordonnatrice de la campagne de financement Centraide à présenter la campagne 2022.

Madame Jutras informe les membres que pour 2022 l'établissement souhaite poursuivre l'emphase sur les jeunes et les familles par souci de cohérence au niveau du PAJEF tout en s'ouvrant vers de nouveaux horizons. Ainsi, la visée et la portée de la campagne 2022 ont été élargies en agissant également sur la *pauvreté* et l'*isolement social*, deux axes d'investissement très importants pour Centraide et qui ont un impact direct auprès des plus vulnérables (clientèles du PAJEF). L'objectif cette année est de 60 000 \$.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et Karine Duchaineau.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

11.1 Désignation commémorative

RÉSOLUTION : CA-5895 - 2022-10-06

Relative à la désignation nominative du salon des familles du CHSLD de Weedon en reconnaissance de la contribution exceptionnelle du Dr Yves St-Pierre

- CONSIDÉRANT :**
- la désignation nominative du salon des familles du CHSLD de Weedon en reconnaissance de la contribution exceptionnelle du Dr Yves St-Pierre;
 - la demande de désignation nominative formulée par le comité des résidents et du comité des usagers du Haut-Saint-François;
 - que la demande répond aux critères de la politique et de la procédure pour une désignation dans un but commémoratif;
 - que le Dr Yves St-Pierre a autorisé la présente demande;
 - que Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, a endossé la demande;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la désignation nominative du salon des familles du CHSLD de Weedon en reconnaissance de la contribution exceptionnelle du Dr Yves St-Pierre, et ce, pour une durée de dix (10) ans;

DE MANDATER : le président-directeur général, en collaboration avec le comité des usagers du Haut-Saint-François, afin de prévoir les communications et la mise en œuvre de cette désignation nominative.

11.2 Cadres supérieurs

RÉSOLUTION : CA-5896 - 2022-10-06

Relative à la nomination de M. Shawn Champigny à titre de directeur adjoint – soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – soutien au développement des personnes et de l'organisation;
 - le départ de la titulaire, soit Mme Myrienne Lareau;
 - que M. Shawn Champigny a effectué un cumul de fonctions dans ce poste pendant la dernière période estivale, soit environ quatre (4) mois;
 - son expertise depuis plusieurs années au sein de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et la qualité de la candidature de M. Shawn Champigny afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Shawn Champigny à titre de directeur adjoint – soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

RÉSOLUTION : CA-5897 - 2022-10-06

Relative à la nomination de Mme Annie Boisvert, actuellement directrice du programme jeunesse, à titre de directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée à la Direction générale

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée;
 - le départ de M. Donald Haineault, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, et le transfert de Mme Karine Duchaineau, directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée, dans les fonctions occupées par ce dernier;
 - la qualité de la candidature de Mme Annie Boisvert afin de pourvoir ce poste de hors cadre;
 - que cette nomination est conditionnelle à l'autorisation du MSSS suivant l'approbation des membres du conseil d'administration;
 - la signature du contrat d'engagement de Mme Boisvert par le président du conseil d'administration, soit M. Jacques Fortier;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Annie Boisvert à titre de directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée à la Direction générale.

RÉSOLUTION : CA-5898 - 2022-10-06

Relative à la nomination de Mme Annie Michaud, actuellement directrice adjointe pour les secteurs de la périnatalité, de la petite enfance et de la mission hospitalière à la Direction du programme jeunesse, à titre de directrice intérimaire du programme jeunesse

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur du programme jeunesse;
 - la nomination de Mme Annie Boisvert à titre de directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée sous réserve de l'autorisation du MSSS;
 - la qualité de la candidature de Mme Annie Michaud afin de pourvoir ce poste de directrice par intérim;
 - l'expérience de Mme Annie Michaud en tant que cadre supérieur;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : de nommer Mme Annie Michaud à titre de directrice intérimaire du programme jeunesse.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire